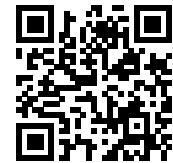


JSK 36 & JSK 37

FR Instructions de montage et d'utilisation



1	Explication des symboles.....	4	6	Entretien et contrôle.....	16
2	Consignes de sécurité.....	5	6.1	Instructions concernant l'entretien.....	16
2.1	Consignes de sécurité concernant le fonctionne- ment.....	5	6.1.1	Sellette d'attelage à graissage manuel.....	16
2.2	Consignes de sécurité concernant l'entretien.....	5	6.1.2	Sellette d'attelage pré-équipée pour le graissage centralisé (version Z).....	17
2.3	Consignes de sécurité concernant le montage.....	6	6.1.3	Sellette d'attelage sans entretien avec patins autolubrifiants (version W).....	17
3	Usage conforme.....	7	6.1.4	Spécification concernant la graisse.....	18
3.1	Utilisation.....	7	6.2	Consignes de graissage.....	19
3.2	Utilisation non conforme.....	7	6.3	Instructions de contrôle.....	21
3.3	Conception.....	8	6.4	Contrôle de l'usure.....	21
4	Fonctionnement.....	10	6.5	Réglage du verrouillage.....	22
4.1	Sellette d'attelage verrouillée et sécurisée.....	10	6.6	Limite d'usure des patins autolubrifiants.....	23
4.2	Sellette en position attelage.....	10			
4.3	Ouverture de la sellette d'attelage.....	11			
4.4	Attelage.....	11			
4.5	Dételage.....	12			
4.6	Contrôle du verrouillage.....	12			
5	Montage.....	13			
5.1	Recommandations d'ordre général concernant le montage.....	13			
5.2	Installation de la sellette d'attelage sur la plaque de montage.....	14			
5.3	Matériel de fixation et couples de serrage.....	15			

1 Explication des symboles



AVERTISSEMENT !

Signifie que le non respect des consignes de sécurité correspondantes peut entraîner la mort, des blessures graves ou des dégâts matériels considérables.



ATTENTION !

Signifie que le non respect des consignes de sécurité correspondantes peut entraîner des blessures légères ou des dégâts matériels.



REMARQUE !

Comporte des informations complémentaires importantes.



ATTENTION !

Les consignes de sécurité sont regroupées dans un seul chapitre. Quand l'utilisateur de la sellette d'attelage court un risque, les consignes de sécurité sont rappelées dans les différents chapitres et identifiées par les signes de danger placés à côté.

Lors de la manipulation des sellettes d'attelage, des tracteurs et des semi-remorques, il faut respecter les normes de sécurité en vigueur dans le pays concerné (par ex. celles des syndicats professionnels pour l'Allemagne). Les consignes de sécurité figurant dans le manuel utilisateur du tracteur de semi-remorque et de la semi-remorque elle-même restent valables et doivent être respectées. En matière de fonctionnement, de maintenance et de montage, il convient de respecter les consignes de sécurité qui suivent. Les consignes de sécurité concernant directement une opération sont présentées une nouvelle fois de manière détaillée.

2.1 Consignes de sécurité concernant le fonctionnement

- ▶ La sellette d'attelage doit être manipulée exclusivement par des personnes habilitées à cet effet.
- ▶ La sellette d'attelage et la plaque de la semi-remorque doivent être techniquement en parfait état pour pouvoir être utilisées.
- ▶ Le bord avant de la plaque de la semi-remorque ne doit pas présenter d'arêtes vives, sinon cela endommagerait la sellette d'attelage ou les patins autolubrifiants.
- ▶ Lors du couplage, respecter les consignes de sécurité correspondantes, par ex. en Allemagne celles des syndicats professionnels. Effectuer l'attelage uniquement sur un sol plan et stabilisé.
- ▶ Lors du couplage, la plaque de la semi-remorque doit être de préférence à la même hauteur ou plus basse (au maximum 50 mm) que la plaque d'attelage de la sellette d'attelage. La hauteur de la semi-remorque peut se trouver modifiée suite à des pertes de pression dans la suspension pneumatique.
- ▶ Avant de partir, vérifier que le verrouillage est correct. Les déplacements doivent s'effectuer uniquement avec la sellette verrouillée et sécurisée, même pour les déplacements sans semi-remorque.

2.2 Consignes de sécurité concernant l'entretien

- ▶ Lors des travaux d'entretien, utiliser exclusivement les lubrifiants prescrits.
- ▶ Les opérations d'entretien doivent être effectuées exclusivement par du personnel qualifié.

2 Consignes de sécurité

2.3 Consignes de sécurité concernant le montage

- ▶ La zone de montage déterminée par le fabricant du tracteur ne doit pas être modifiée.
- ▶ Le montage doit être effectué exclusivement par des entreprises spécialisées agréées.
- ▶ Il convient de respecter les recommandations du constructeur du véhicule, par exemple le type de fixation, l'avance de sellette, la hauteur de sellette, la charge à l'essieu, les espacements, la plaque de montage, le dispositif de déplacement de la sellette d'attelage, etc.
- ▶ Respecter les directives de montage des fabricants de la plaque de montage et du dispositif de déplacement.
- ▶ Sur les véhicules destinés à servir à l'acheminement de produits dangereux, il faut prévoir une mise à la masse entre la sellette d'attelage et le châssis du véhicule.

Les raccords vissés doivent en principe être serrés au couple indiqué comme valeur de réglage pour la clé dynamométrique conformément à la norme DIN ISO 6789 pour la catégorie A ou B.

Le montage de la sellette d'attelage sur le véhicule doit être effectué selon les exigences figurant à l'annexe 7 de la réglementation CEE-R55-01. Il faut également respecter les directives d'homologation du pays concerné.

Il est strictement interdit de procéder à des travaux de soudure sur les sellettes d'attelage et leurs pièces. Cela entraîne l'annulation de l'homologation de type.

3.1 Utilisation

Les sellettes d'attelage JOST sont des dispositifs de liaison mécanique qui établissent la liaison entre le tracteur et la semi-remorque. Elles sont destinées au montage sur un tracteur.

Les sellettes d'attelage, les plaques de montage et les pivots d'attelage sont des pièces de liaison au véhicule soumises à l'homologation de type et aux exigences les plus élevées en matière de sécurité. Toute modification, de quelque nature qu'elle soit, entraîne l'annulation des recours en garantie et celle de l'homologation de type et, de ce fait, l'annulation de l'homologation générale du véhicule.

Les sellettes d'attelage JOST sont fabriquées selon la réglementation CEE R55-01 pour la catégorie 50 et doivent être utilisées exclusivement avec des pivots d'attelage de catégorie H50, des guides de direction et des plaques de montage de catégorie J ou avec des systèmes homologués comparables.

Les sellettes d'attelage JOST sont adaptées pour fonctionner avec une assistance hydraulique pour directions mécaniques.



REMARQUE !

Sous réserve de modifications techniques. Vous trouverez des informations mises à jour sur le site www.jost-world.com.

3.2 Utilisation non conforme

Les indications suivantes sont considérées comme utilisations non conformes :

- ▶ Utilisation de pivots d'attelage non conformes à la norme ISO 337 ou DIN 74080
- ▶ Utilisation de pivots d'attelage défectueux. Les défauts peuvent être par exemple des dommages sur le pivot d'attelage, des dimensions erronées ou un montage sur des tôles d'attelage non planes ou endommagées
- ▶ Utilisation avec des rondelles en plastiques montées sur la semi-remorque
- ▶ Utilisation avec dépassement de la charge verticale autorisée ou de la valeur D autorisée
- ▶ Procédures de remorquage inadaptées, qui nuisent au bon fonctionnement de la sellette d'attelage
- ▶ Installation ou fixation d'un dispositif de levage
- ▶ Autres utilisations non conformes aux recommandations du fabricant

3 Usage conforme

3.3 Conception

Le choix de la sellette d'attelage en fonction du véhicule est effectué par le constructeur du véhicule (choix conforme à la réglementation ECE R55-01, annexe 7).

Outre la charge verticale, la charge au timon est un critère concernant la capacité de charge des sellettes d'attelage et des plaques de montage.

Elle se calcule selon la formule suivante :

D = charge au timon [kN]

g = 9,81 m/s²

R = poids total admissible de la semi-remorque [t]

T = poids total admissible du tracteur incluant U [t]

U = charge verticale admissible [t] sur le tracteur

$$D = g \times \frac{0,6 \times T \times R}{T + R - U} \text{ [kN]}$$

Exemple de calcul :

R = 33 t

T = 17 t

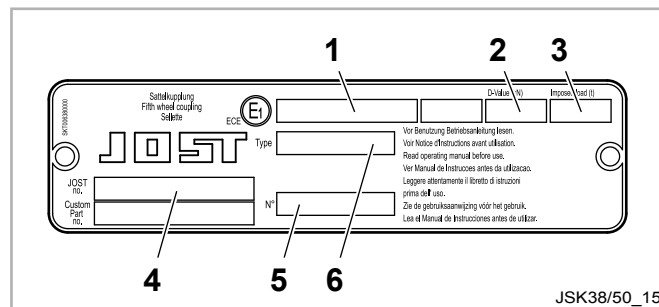
U = 10,5 t

$$D = 9,81 \times \frac{0,6 \times 17 \times 33}{17 + 33 - 10,5} = 83,6 \text{ kN}$$

Vous trouverez les valeurs de charge admissibles pour les sellettes d'attelage JOST dans le tableau suivant. Elles sont également indiquées dans le catalogue JOST et sur la plaque signalétique. Les données concernant la charge sont valables pour une utilisation conforme correspondant à la réglementation CEE R55-01.

En cas de contraintes dynamiques supplémentaires, par ex. utilisation sur des chaussées irrégulières ou des chantiers, il est recommandé de ne pas utiliser entièrement les valeurs de charge verticale et de charge au timon ou d'utiliser une sellette d'attelage plus puissante ou encore de contacter JOST.

Chaque sellette d'attelage dispose d'un n° de série gravé sur la plaque signalétique. Il permet une identification sans équivoque.



Exemple de plaque signalétique

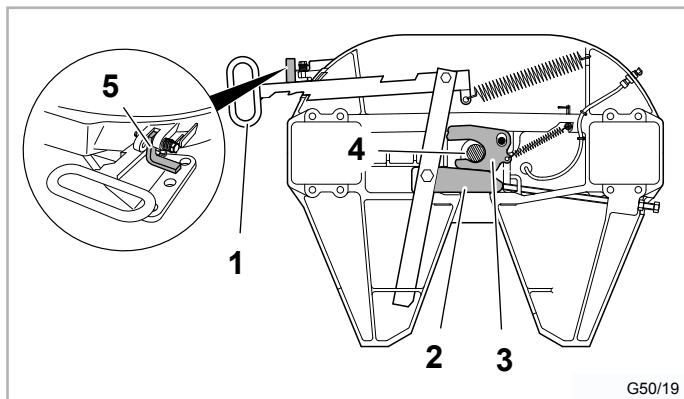
- 1 Homologation CEE
- 2 Charge au timon admissible en kN
- 3 Charge verticale admissible U sur le tracteur en t
- 4 N° d'article
- 5 N° de série
- 6 Type

Valeurs de charge admissibles

CEE Marque de contrôle et numéro d'homologation	Type	Sellette d'attelage	Charge verti- cale U [t]	Charge au timon [kN]
E1 55R-01 0116	JSK37C	JSK37C, JSK37CW	20	152
E1 55R-01 0294	JSK37E	JSK37E, JSK37EW, JSK37ER, JSK37ERW	20	152
		JSK37EA, JSK37EAW	18	135
		JSK37ME140, JSK37ME140W	15	126
E1 55R-01 1929	JSK37CX	JSK37CX	24	170
E1 55R-01 1927	JSK37CX-1	JSK37CX-1	20	152
E1 55R-01 0301	JSK36D	JSK36D	20	152

4 Fonctionnement

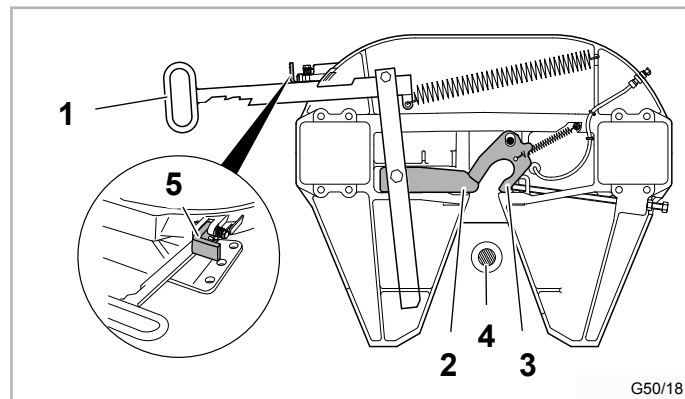
4.1 Sellette d'attelage verrouillée et sécurisée



G50/19

- 1 Poignée de commande
- 2 Verrou
- 3 Crochet de verrouillage
- 4 Pivot d'attelage
- 5 Cliquet de sécurité

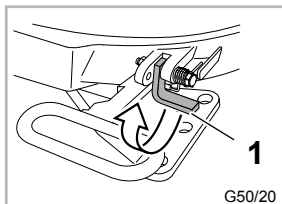
4.2 Sellette en position attelage



G50/18

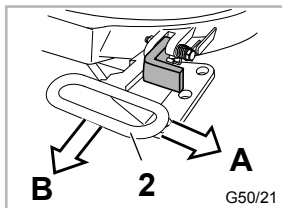
- 1 Poignée de commande
- 2 Verrou
- 3 Crochet de verrouillage
- 4 Pivot d'attelage
- 5 Cliquet de sécurité

4.3 Ouverture de la sellette d'attelage



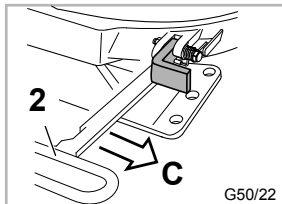
G50/20

- ▶ Soulever le cliquet de sécurité (1).



G50/21

- ▶ Faire pivoter la poignée de commande (2) vers l'avant en position **A** (débloquer la sécurité).
- ▶ Tirer la poignée de commande (2) au maximum pour atteindre la position **B**.



G50/22

- ▶ Une fois tirée au maximum, faire pivoter la poignée de commande (2) vers l'avant en position **C** et l'accrocher sur le bord du plateau.

- ▶ En l'absence de remorque attelée, la sellette d'attelage doit être ouverte conformément aux illustrations G50/20 et G50/21.

- ▶ Avant l'attelage, la sellette doit être en position prête pour l'attelage (voir chapitre 4.2).
- ▶ Avec une remorque attelée, la sellette d'attelage doit être ouverte conformément aux illustrations G50/20, G50/21 et G50/22.

4.4 Attelage

- ▶ Caler la semi-remorque pour assurer son immobilisation.
- ▶ La sellette doit être prête pour l'attelage (voir chapitre 4.2). Dans le cas contraire, ouvrir la sellette d'attelage (voir chapitre 4.3).
- ▶ Tenir compte de la hauteur de la semi-remorque. Lors du couplage, la plaque de la semi-remorque doit se trouver de préférence à la même hauteur, ou au maximum 50 mm plus bas que la sellette d'attelage.
- ▶ Reculer le tracteur sous la semi-remorque.
- ▶ La verrouillage se ferme automatiquement.
- ▶ Effectuer un essai de mise en marche en petite vitesse.
- ▶ Effectuer un contrôle du verrouillage (voir chapitre 4.6).
- ▶ Raccorder les conduites d'alimentation.
- ▶ Rentrer le dispositif d'appui conformément au manuel utilisateur.
- ▶ Desserrer le frein de stationnement et retirer la cale.



ATTENTION !

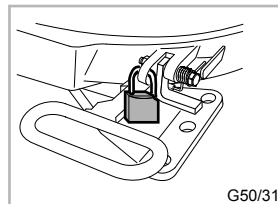
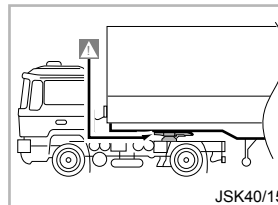
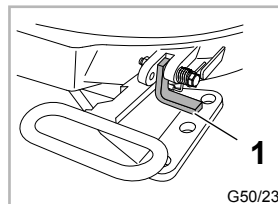
Avant chaque déplacement, effectuer un contrôle du verrouillage (voir chapitre 4.6).

4 Fonctionnement

4.5 Dételage

- ▶ Immobiliser le véhicule sur un sol plan et stabilisé.
- ▶ Caler la semi-remorque pour assurer son immobilisation.
- ▶ Déployer le dispositif d'appui conformément aux indications du manuel utilisateur jusqu'à ce que la sellette d'attelage soit pratiquement en équilibre.
- ▶ Débrancher les conduites d'alimentation.
- ▶ Ouvrir la sellette d'attelage (voir chapitre 4.3).
- ▶ Avancer le tracteur sous la semi-remorque.
- ▶ La sellette d'attelage est automatiquement à nouveau prête pour l'attelage (voir chapitre 4.2).

4.6 Contrôle du verrouillage



- ▶ Le cliquet de sécurité (1) doit être positionné vers le bas comme indiqué sur le schéma.



ATTENTION !

La plaque de la semi-remorque doit reposer bien à plat sur la sellette d'attelage.



REMARQUE !

Pour prévenir l'ouverture intempestive de la sellette d'attelage par une personne non habilitée, il est possible d'accrocher un dispositif de sécurité (par ex. cadenas) dans l'orifice de la poignée comme indiqué sur le schéma.

5.1 Recommandations d'ordre général concernant le montage

Pour la fixation de la sellette d'attelage JOST (selon la réglementation CEE R55-01) sur la plaque de montage ou sur le faux châssis, il faut utiliser **au minimum** 8 vis M16, de préférence M16 x 1,5 de la classe de résistance 8.8.

Elles doivent être disposées de façon symétrique par rapport à l'axe longitudinal et à l'axe transversal de la sellette d'attelage.

En cas de conditions d'utilisation difficiles (par ex. sur des chantiers) ou sur des véhicules à système autodirecteur ou encore lors de l'utilisation en totalité de la valeur D et/ou de la charge verticale sur le tracteur, nous recommandons d'utiliser les 12 vis.

Les sellettes d'attelage d'une hauteur supérieure à 250 mm et avec une charge au timon supérieure à 133 kN doivent être fixées avec 12 vis de la classe de résistance 10.9. De même pour les sellettes d'attelage d'une charge au timon supérieure à 152 kN ou une charge verticale sur le tracteur supérieur à 20 t.

Nous recommandons l'utilisation de kits de fixation JOST (n° de commande : voir catalogue JOST).

Dans la mesure du possible, l'ensemble de la surface des paliers doit reposer sur la plaque de montage. Si la plaque de montage est ondulée, il est nécessaire qu'il y ait, en plus de l'appui au niveau du vissage, un support dans la zone centrale. Nous recommandons de bloquer les paliers dans le sens longitudinal et transversal et les plaques de montage dans le sens longitudinal au moyen de butées d'arrêt pré-soudées sans qu'il ne subsiste de jeu. Pour ce faire, utiliser les procédés de soudage définis par le fabricant du véhicule et celui de la plaque de montage (voir chapitre 5.2).

On peut renoncer à l'utilisation de butées d'arrêt si le couple de serrage des vis est garanti et si l'on a ainsi un accouplement par

friction parfait et la certitude qu'il soit maintenu en permanence. Les raccords vissés doivent donc être réalisés de façon à ce que les couples de serrage ou les efforts de précontrainte prescrits soient pérennisés.

On considère en général que l'épaisseur de laque au niveau de la fixation ne doit pas dépasser 120 µm par élément.

Garantir le blocage des raccords vissés conformément à l'état de la science et de la technique.

Un renfort suffisant doit être assuré en fonction de l'utilisation. La sellette d'attelage doit pouvoir bouger librement et, en service, elle ne doit toucher ni la plaque de montage ni des pièces du châssis ou du faux châssis. Pour un type de montage différent (par ex. montage séparé), respecter les consignes de montage du fabricant du véhicule.

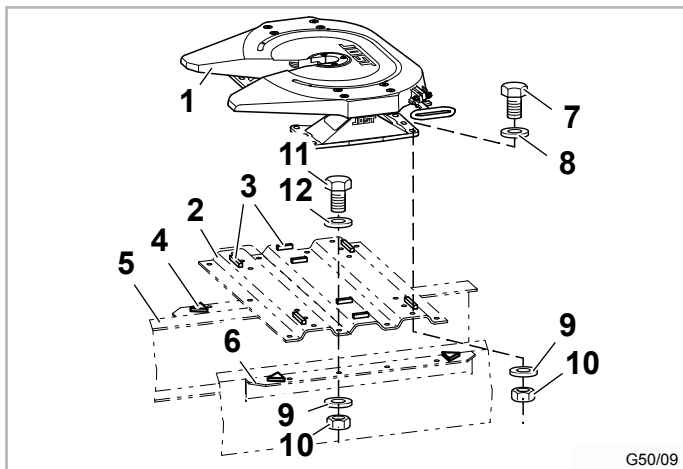


ATTENTION !

La sellette d'attelage doit pouvoir bouger librement et, en service, elle ne doit toucher aucune pièce du châssis ou du châssis secondaire.

5 Montage

5.2 Installation de la sellette d'attelage sur la plaque de montage



- 1 Sellette d'attelage
- 2 Plaque de montage
- 3 Butée d'arrêt pour la fixation des paliers
- 4 Butée d'arrêt pour la fixation de la plaque de montage
- 5 Châssis du véhicule
- 6 Faux châssis du véhicule
- 7 Vis à tête hexagonale DIN EN28765/28676 (DIN960/961) M16 x 1,5-8.8
- 8 Rondelle 17 DIN7349 épaisseur 6 (minim. HV295)
- 9 En option : rondelle (minimum HV295) ou rondelle Belleville
- 10 Ecrou six pans DIN980 M16 x 1,5-8.8 ou M20 x 1,5-8.8
- 11 Vis à tête hexagonale DIN EN28765/28676 (DIN960/961) M16 x 1,5-8.8
- 12 En option : rondelle / rondelle Belleville



REMARQUE !

Respecter impérativement les couples de serrage, voir chapitre 5.3.

5.3 Matériel de fixation et couples de serrage

Matériel de fixation		Classe de résistance 8.8	Classe de résistance 10.9
Vis à tête hexagonale DIN EN24014/24017 (DIN 931/933) filet normal	M16 M20	210 Nm 410 Nm	260 Nm 500 Nm
Vis à tête hexagonale DIN EN28765/28676 (DIN 960/961) filet fin	M16 x 1,5 M20 x 1,5	225 Nm 460 Nm	280 Nm 500 Nm
Vis à tête hexagonale DIN 7991	M16 ou M16 x 1,5 M20 ou M20 x 1,5	170 Nm 330 Nm	250 Nm 400 Nm



REMARQUE !

Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs de référence pour un coefficient de frottement μ total = 0,14. De plus amples informations figurent dans la norme VDI 2230.

6.1 Instructions concernant l'entretien

Afin d'obtenir une grande longévité et un parfait fonctionnement, la plaque de la semi-remorque liée à la sellette d'attelage doit remplir les conditions suivantes :

- ▶ 2 mm de défaut de planéité au maximum
- ▶ un renforcement suffisant doit être assuré
- ▶ surface lisse et si possible sans stries, sans bavures de cordons de soudure (lisser les éventuelles arêtes des rainures)
- ▶ bords avant et latéraux arrondis ou biseautés
- ▶ recouvrement complet de la zone portante de la sellette d'attelage.



ATTENTION !

Un graissage efficace de la face supérieure du plateau de la sellette d'attelage (à l'exception de la version W), du verrouillage, des articulations (uniquement sur la version D) et du pivot d'attelage avant la mise en service et après chaque nettoyage est décisif pour leur longévité. Sur la version W, il est recommandé d'appliquer sur la plaque de la semi-remorque un mince film de graisse en guise de protection anticorrosion.



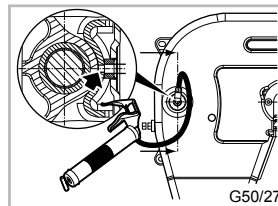
REMARQUE !

Avant montage, il faut vérifier la planéité et l'épaisseur de la plaque d'attelage. Un défaut de planéité de la plaque d'attelage ne doit pas excéder 2 mm dans la zone de portance de la sellette d'attelage. La plaque d'attelage doit recouvrir la surface d'appui de la sellette d'attelage quelle que soit sa position.

6.1.1 Sellette d'attelage à graissage manuel

À intervalles rapprochés, au plus tard tous les 5 000 km :

- ▶ Dételer.
- ▶ Nettoyer la sellette d'attelage et la plaque de la semi-remorque.
- ▶ Graisser le plateau de sellette d'attelage, les pièces d'usure et le pivot d'attelage avec de la graisse haute pression (EP), lubrifiant JOST haute performance (n° de réf. SKE 013 440 000).
- ▶ Graisser les articulations de la version D au-dessus de l'orifice de la face supérieure du plateau (voir schéma G50/27) avec de la graisse haute pression **pâteuse** (EP), lubrifiant JOST haute performance (n° de réf. SKE 013 440 000).



- ▶ Graisser les articulations de la version D des deux côtés (adaptateur de graissage SKE 005 740 000).



REMARQUE !

Les articulations des versions C et E sont sans entretien. Les graisseurs situés sur le bord du plateau de la sellette servent uniquement au graissage supplémentaire du verrouillage entre deux entretiens.

6.1.2 Sellette d'attelage pré-équipée pour le graissage centralisé (version Z)

En fonction des conditions d'utilisation, de la spécification de la graisse utilisée et du dosage, au plus tard tous les 50 000 km ou deux fois par an :

- ▶ Dételer.
- ▶ Nettoyer la sellette d'attelage et la plaque de la semi-remorque.
- ▶ Contrôler le fonctionnement de l'installation de graissage centralisé selon les indications du fabricant.
- ▶ Effectuer un graissage de base du plateau de sellette d'attelage, des pièces d'usure et du pivot d'attelage avec de la graisse haute pression (EP), lubrifiant JOST haute performance (n° de réf. SKE 013 440 000).
- ▶ Graisser les articulations de la version D au-dessus des orifices de la face supérieure du plateau (voir schéma G50/27) avec de la graisse haute pression pâteuse (EP), lubrifiant JOST haute performance (n° de réf. SKE 013 440 000).



REMARQUE !

Les articulations des versions C et E sont sans entretien.

6.1.3 Sellette d'attelage sans entretien avec patins autolubrifiants (version W)

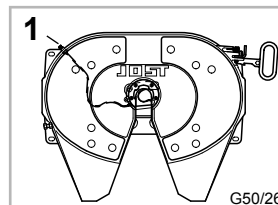
Au plus tard tous les 50 000 km ou deux fois par an, en conditions d'utilisation plus difficiles tous les 25 000 km :

- ▶ Dételer.
- ▶ Nettoyer le plateau et le pivot d'attelage de semi-remorque.
- ▶ Effectuer un graissage de base du pivot d'attelage et des pièces d'usure avec de la graisse haute pression (EP), lubrifiant JOST haute performance (n° de réf. SKE 013 440 000).
- ▶ Vérifier l'usure et les dommages subis par les patins autolubrifiants (voir chapitre 6.6).



REMARQUE !

Les articulations des versions C et E sont sans entretien.



- ▶ Par ailleurs, tous les 10 000 km, graisser le verrouillage **en position couplage** par l'intermédiaire du graisseur (1) situé au bord du plateau de la sellette d'attelage.

L'installation de distributeurs de lubrifiant automatiques est autorisée. Pour éviter la corrosion de la plaque de la semi-remorque, nous recommandons un léger graissage de base de celle-ci en respectant la fréquence d'entretien indiquée plus haut.



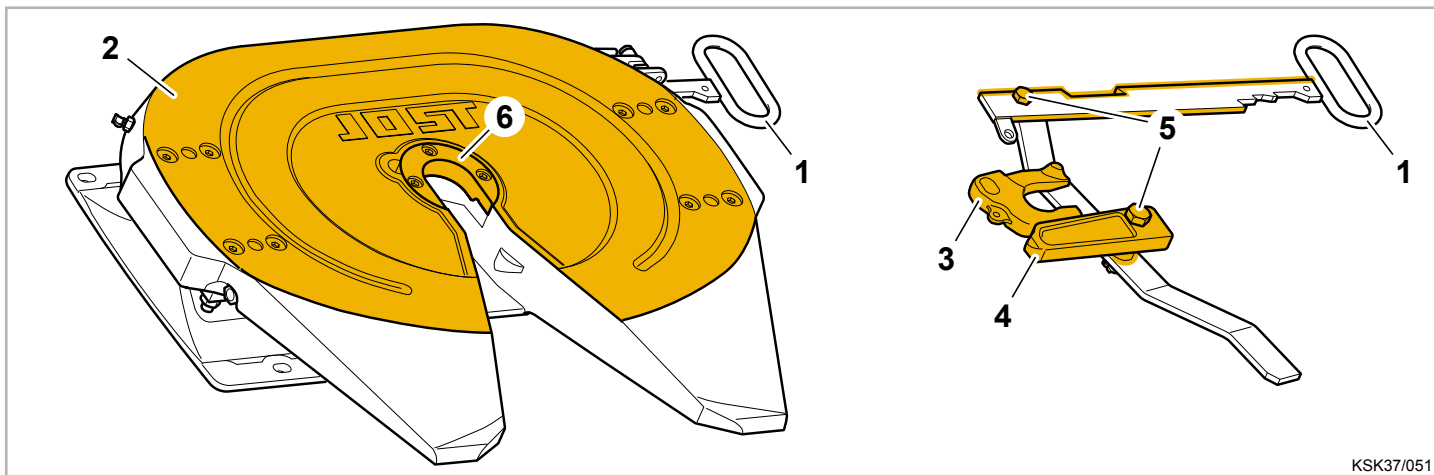
REMARQUE !

Lors du nettoyage de la sellette d'attelage, des déchets contenant des matières polluantes peuvent être recueillis. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il convient, pour l'élimination de ces déchets, de respecter les dispositions légales nationales en vigueur en matière d'élimination des déchets.

6.1.4 Spécification concernant la graisse

Nous recommandons une graisse haute pression (EP), par ex. le lubrifiant haute performance JOST (n° de réf. SKE 013 440 000).

6.2 Consignes de graissage



KSK37/051

1 Poignée de commande

2 Plateau de la sellette d'attelage

3 Crochet de verrouillage

4 Verrou

5 Articulations et guidage des leviers

6 Bague d'usure

Graisser les zones repérées en jaune :

- ▶ La poignée de commande (1) par le côté, les articulations et le guidage des leviers (5).
- ▶ Graisser l'ensemble de la face supérieure (2) et remplir entièrement la rainure de graissage (sauf sur la version W - les patins autolubrifiants ne nécessitent aucun graissage ; les patins autolubrifiants JOST sont résistants aux lubrifiants).
- ▶ Graisser le crochet de verrouillage (3) et le verrou (4) lorsque la sellette d'attelage est fermée.
- ▶ La zone centrale autour de la bague d'usure (6) doit être entièrement remplie de graisse (voir la zone repérée) dans la version standard (pas dans la version sans entretien).

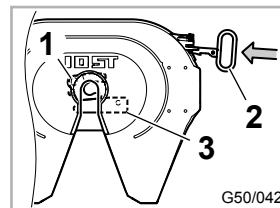
Spécification concernant la graisse : nous recommandons d'utiliser le lubrifiant haute performance JOST (n° de réf. SKE 013 440 000).



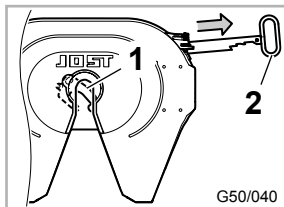
ATTENTION !

Pour fermer le verrouillage, une deuxième personne est nécessaire.

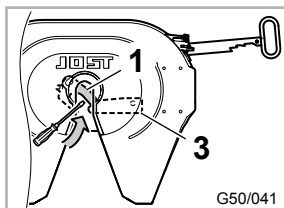
Pour pivoter le crochet de verrouillage (1), il est possible d'utiliser un gros tournevis à tête plate. Ne faire pivoter en aucun cas le crochet de verrouillage (1) à la main. Risque d'écrasement !



- ▶ Remettre lentement la poignée de commande (2) en position verrouillée.
- ▶ Graisser tous les côtés du crochet de verrouillage (1) et du verrou (3).



- ▶ Une deuxième personne doit tirer la poignée de commande (2) jusqu'à ce que le crochet de verrouillage (1) soit libéré.
- ▶ Maintenir la poignée de commande (2) dans cette position.



- ▶ Faire pivoter le crochet de verrouillage (1) vers l'avant par ex. à l'aide d'un gros tournevis à tête plate jusqu'à ce que le verrou (3) soit libéré.



ATTENTION !

Avant toute nouvelle opération d'attelage, il faut ouvrir la sellette (voir chapitre 4.3).

6.3 Instructions de contrôle

Suivant les conditions d'utilisation, et au minimum tous les 50 000 km ou tous les six mois, la sellette d'attelage, la plaque de montage ou le dispositif de déplacement et les pivots d'attelage doivent faire l'objet des contrôles suivants :

- ▶ fonctionnement
- ▶ usure
- ▶ blocage des éléments de fixation (respecter les couples de serrage indiqués)
- ▶ détériorations et déformations
- ▶ fissures
- ▶ corrosion
- ▶ graissage suffisant
- ▶ bonne marche de la partie mécanique

ces points feront éventuellement l'objet d'une réparation (voir les instructions de réparation JOST correspondantes sur le site www.jost-world.com).

6.4 Contrôle de l'usure

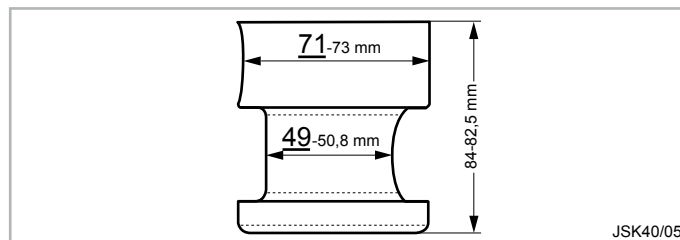
Suivant les conditions d'utilisation, les sellettes d'attelage et les pivots d'attelage sont soumis à une usure plus ou moins importante qui se manifeste par un jeu dans le sens du déplacement. Un jeu trop important entraîne des chocs et peut provoquer des risques dans le trafic et des dommages au niveau de la sellette d'attelage, de la plaque de montage, des dispositifs de déplacement ou du châssis du véhicule.

Afin d'augmenter leur longévité, les sellettes d'attelage JOST disposent d'un réglage manuel et progressif du verrouillage.



ATTENTION !

L'usure du pivot d'attelage ne doit pas être compensée par ce réglage.



Lorsque la limite d'usure du pivot d'attelage est atteinte, celui-ci doit être remplacé. Après le remplacement du pivot d'attelage, régler de nouveau le verrouillage.

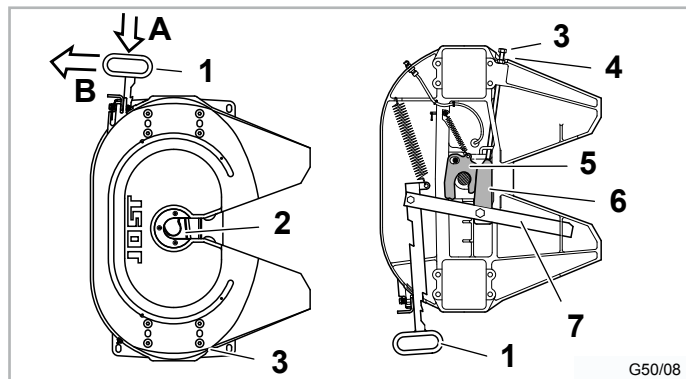
Le jeu dû à l'usure du pivot d'attelage doit être accepté dans le cadre de la limite d'usure admissible du pivot d'attelage (voir schéma JSK 40/05) ou éliminé par le remplacement du pivot d'attelage.



REMARQUE !

Après des travaux sur le verrouillage ou après le remplacement des crochets de verrouillage, de la bague d'usure ou du verrou, le verrou doit systématiquement être réglé à nouveau afin de garantir un jeu de départ de 0,3 mm.

6.5 Réglage du verrouillage



- 1 Poignée de commande
- 2 Verrouillage
- 3 Vis d'ajustage
- 4 Contre-écrou

- 5 Crochet de verrouillage
- 6 Verrou
- 7 Levier

Le réglage du verrouillage sur une semi-remorque sans système autodirecteur et avec un pivot d'attelage neuf doit s'effectuer comme suit :

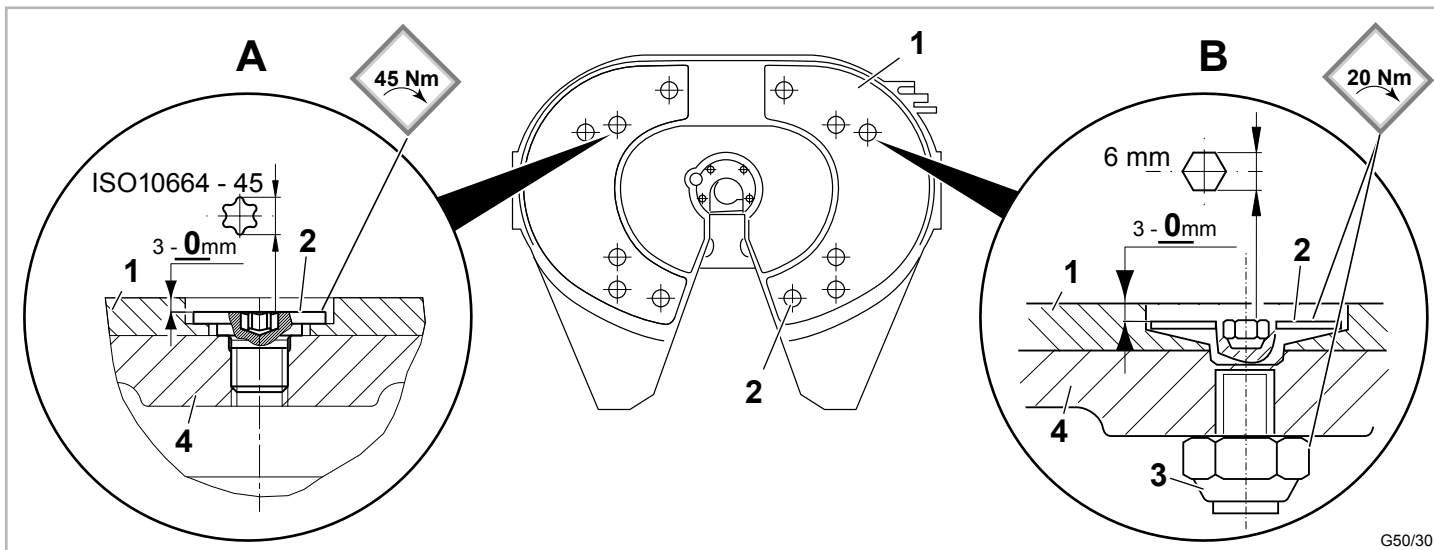
- ▶ Découpler l'ensemble sur un sol plan et stabilisé.
- ▶ Desserrer le contre-écrou (4).
- ▶ Desserrer la vis d'ajustage (3) d'environ 15 tours.
- ▶ Atteler la semi-remorque ; si nécessaire, amener le verrou en position extrême en donnant des petits coups sur la poignée de commande (1) dans le sens du verrouillage **A**.
- ▶ Débloquer la poignée de commande (1) (soulever le cliquet de sécurité - voir illustration G50/20 au chapitre 4.3), la faire pivoter en position **B**, puis la maintenir (2e personne).
- ▶ Resserrer la vis d'ajustage (3) jusqu'à ce que la poignée de commande (1) commence à bouger (contrôle par la 2ème personne).
- ▶ Pour régler le jeu de base de 0,3 mm recommandé, resserrer la vis d'ajustage (3) de 1,5 tours supplémentaires, puis la bloquer avec le contre-écrou (4).
- ▶ Actionner le frein de la semi-remorque.
- ▶ Approcher le tracteur et vérifier le jeu maximal du verrouillage.



REMARQUE !

S'il existe toujours un jeu trop important, remplacer la bague d'usure et le crochet de verrouillage conformément aux instructions de réparation.

6.6 Limite d'usure des patins autolubrifiants



1 Patin autolubrifiant
2 Vis de fixation

3 Contre-écrou
4 Plateau de la sellette d'attelage

A Nouvelle version
B Ancienne version

Suivant les conditions d'utilisation, il faut vérifier l'usure et la détérioration des patins autolubrifiants (1) à intervalles réguliers, au plus tard tous les 50 000 km ou deux fois par an.

Les patins autolubrifiants (1) doivent être remplacés lorsqu'ils sont usés jusqu'à la partie supérieure des vis de fixation (2).



ATTENTION !

Lors du démontage des patins autolubrifiants (1), commencer par retirer les contre-écrous (3) sur la version **B**.

Member of JOST World

JOST, Germany, Tel. +49 6102 295-0, tkd-technik@jost-world.com, www.jost-world.com

MUB 002 004 M01 (REV-E) 03-2021 • 4.4

1000178